

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

20 octobre 2014

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Mandat – Vente de taxes
4. Toiture Centre InterAction
5. Période de questions
6. Clôture de la session

20 octobre 2014

Procès-verbal d'une assemblée spéciale dûment convoquée du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, 19h, formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Renée Rouleau et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes :

Mesdames les conseillères Linda Davignon, Mélanie Grimard et Carol Venneman;

Messieurs les conseillers David Shedrick, Chad Whittaker et David Adams.

Également présente, la directrice générale, secrétaire trésorière Thérèse Lacombe.

1. Ouverture de la session

L'assemblée est déclarée ouverte dès 19h.

2. 2014-10-156 Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par David Adams

Appuyé par Carol Venneman

Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

3. 2014-10-157 Mandat – Vente de taxes

Considérant Que la vente pour non-paiement de taxes a été ajournée à la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant Que la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville doit être représentée ayant un dossier à régler;

Considérant Que la directrice générale madame Thérèse Lacombe a déjà un engagement municipal pour le 23 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de Mélanie Grimard

Appuyé par David Adams

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville mandate madame la conseillère Linda Davignon dans le dossier de vente pour non-paiement de taxes à la MRC du Haut-Richelieu le 23 octobre prochain.

4. 2014-10-157 Toiture – 100, rue Principale

Considérant l'état de la toiture de l'édifice municipal situé au 100, de la rue Principale;

Considérant Que des travaux de réfection sont à prévoir;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de Mélanie Grimard

Appuyée par Chad Whittaker

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise des travaux de réfection de la toiture de l'édifice municipal situé au 100, rue Principale.

5. Période de questions

6. 2014-10-158 Clôture de la session

Proposé, appuyé et résolu : QUE l'assemblée soit levée. 19h15.